

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Tél. 01 46 63 63 76  crs@volleyidf.org

Cachan le, 23 juillet 2021

SAISON 2021/2022

Madame, Monsieur,

Le pré-calendrier de votre(vos) équipe(s) régionale(s) senior(s) 2021/2022 est désormais consultable sur le site fédéral :

https://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbsp_home.php?codent=LIIDF

Les GSA auront jusqu'au **dimanche 5 septembre 2021 - dernier délai** pour demander gratuitement en ligne sur le site fédéral, les modifications des rencontres :

- | Le changement d'horaire dans la même après-midi (plages horaires VERTES), de gymnase ainsi que le changement d'implantation des rencontres le samedi au lieu du dimanche ou le dimanche au lieu du samedi ne nécessitent pas l'accord préalable du GSA adverse.
- | L'inversion, le report des rencontres et la demande d'implantation des rencontres sur les plages horaires ROUGES, nécessitent obligatoirement l'accord préalable du GSA adverses avant celui de la CRS.

Passé cette date :

- | Le droit financier correspondant sera appliqué au GSA demandeur (voir MAD 2021/2022).
- | La demande de changement d'implantation des rencontres **le samedi au lieu du dimanche ou le dimanche au lieu du samedi** nécessitent obligatoirement l'accord préalable du GSA adverse avant celui de la CRS.
- | La CRS validera le calendrier officiel de la saison 2021/2022.

Pour toute demande de modification au calendrier **des matchs à domicile** nécessitant l'accord préalable du GSA adverse, le GSA destinataire aura 10 jours pour saisir son avis. Passé ce délai et en l'absence d'avis du GSA destinataire (favorable ou défavorable), la CRS validera automatiquement la demande.

Pour toute demande de modification au calendrier **des matchs à l'extérieur** nécessitant l'accord préalable du GSA adverse, le GSA destinataire aura 10 jours pour saisir son avis. Passé ce délai et en l'absence d'avis du GSA destinataire (favorable ou défavorable), la CRS refusera la demande.

En l'absence d'avis du GSA destinataire 5 jours avant la date du match, la date initiale sera maintenue.

NB : les dates de report « **R-COVID** » prévues au planning général des compétitions régionales sont réservées à la CRS. Elles ne pourront pas être utilisées lors d'une demande de modification au calendrier ordinaire.

Horaires :

Il existe deux types de plages horaires réglementaires pour les compétitions organisées par la LIFVB, dans les calendriers initiaux ou dans les implantations modifiées (rectificatifs d'implantation, rencontres reportées ou rejouées) : les horaires VERTS généralement accordés par la CRS ne nécessitant pas d'accord préalable du ou des GSA adverses et les horaires ROUGES qui nécessitent obligatoirement l'accord préalable du ou des GSA adverses pour solliciter celui de la CRS.

Les plages horaires réglementaires sont identiques en féminin et en masculin :

- Horaires **VERTS** :
 - Samedi de 18h30 à 21h00
 - Dimanche de 13h00 à 17h00

- Horaires **ROUGES** :
 - Lundi au Vendredi de 18h30 à 21h00
 - Samedi de 14h00 à 18h00
 - Dimanche de 10h00 à 12h30 et de 17h30 à 18h00

NB : La **première** journée de championnat ainsi que la **dernière** ne peuvent en aucun cas donner lieu à une demande de report sur un autre week-end.

Tout match « **Aller** » devra être joué au plus tard avant la première journée « **Retour** » du Calendrier Officiel. **Aucun match** « retour » ne pourra être avancé dans la période des matchs « Aller ». Un match « Retour » doit obligatoirement être joué avant la dernière journée « Retour ».

En cas de matchs couplés, il faut obligatoirement respecter la disposition réglementaire de **l'écart entre deux rencontres : soit 2h00 le dimanche et 2h30 le samedi**, la proposition d'un horaire non réglementaire ne peut être acceptée par la CRS que dans les exceptionnels cas de force majeure.

La CRS a tenu compte des souhaits émis par certains GSA de coupler ou alterner les rencontres de leurs équipes entre régional, pré-national et national (dates et nombre de journées identiques). Pour des raisons évidentes de calendrier (table berger différente, calendrier différent, nombre de journées différent...) la CRS n'a pu coupler ou alterner que 40% à 60% des matchs.

Dans certains cas, les équipes ne sont pas classées dans la poule en fonction du classement général de la saison 2019/2020 mais selon les demandes de couplage et/ou opposition.

Le Président de la CRS
Yves MOLINARIO
P/O Attaché à la CRS
Tarek BOUGHERBAL